

REGLEMENT

SAUSSETRAIL ET SAUSSETOISE

article 1 : Organisation

L'organisateur de l'événement est l'association loi 1901 « Courir à Sausset » domiciliée au stade Michel Hidalgo à Sausset les Pins 13960

article 2 : Date et lieu

La date de l'événement est le dimanche 6 décembre 2020.

Départ commun aux 2 courses Saussetrail et Saussetoise à 9h00.

Le lieu du départ de la course est : gare sncf 5 Avenue de la Gare, 13960 Sausset-les-Pins

Coordonnées GPS du départ : <https://goo.gl/maps/eeKba8qLM7rd2E3W9>

Le lieu d'arrivée des 2 courses: gymnase Alain Calmat 31 Rue Pierre Matraja
13960 Sausset-les-Pins

Coordonnées GPS de l'arrivée : <https://goo.gl/maps/Vj1B2uMbV8r8bKb88>

article 3 : Stationnements gratuits :

parking de la gare : <https://goo.gl/maps/yfYZUg5hvf9oadAK6>

parking Paradou : <https://goo.gl/maps/vcsTgHYqRoeSbGrE7>

parking du port : <https://goo.gl/maps/MSZwUXfYatUrDY6c9>

parking du stade : <https://goo.gl/maps/wZYDqaEVk88fv98N8>

parking du collège : <https://goo.gl/maps/pok3Lmnro339YqTY7>

parking de l'école Victor Hugo

article 4 : Retrait des dossards:

Le samedi 5 décembre 2020 après midi de 14h00 à 18h00 au local du club « Courir à Sausset », stade Michel Hidalgo, rue Pierre Matraja, 13960 Sausset les Pins,
<https://goo.gl/maps/wZYDqaEVk88fv98N8>

Le dimanche matin 6 décembre 2020 à partir de 7h30 au gymnase de Sausset

article 5 : Licence ou certificat médical

Les coureurs licenciés doivent être titulaires d'une licence Compétition FFA, Santé – loisir FFA, Pass runing FFA, FSGT, UFOLEP, FSCF, FFPM ou d'une fédération agréée.

Les licences des autres fédérations ne sont pas acceptées.

Les non licenciés à la FFA ou affiliés à une fédération non agréée doivent fournir la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course).

Il est entendu que la copie du certificat médical fournie par le coureur lors de son inscription est certifiée conforme à l'original. Les certificats médicaux ne sont pas rendus.

Si vous ne la joignez pas lors de votre inscription, vous pouvez envoyer ultérieurement la copie de votre licence ou certificat médical, au plus tard le 4 décembre 2020 par mail au chronométreur SPORTIPS, <https://sportips.fr/> et au club organisateur « Courir à Sausset », courirasausset@gmail.com.

L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

ATTENTION ! Les licences FFTRI, FFCO etc. ne sont plus acceptées (voir réglementation des manifestations de running 2019/2020 de la FFA – Paragraphe II-A-4)

article 6 : Chronométrateur

SPORTIPS : <https://sportips.fr/>

Lors de l'inscription sur « Sportips », une assurance annulation étant proposée, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur, quel que soit le motif, **SAUF conjoncture sanitaire qui impliquerait l'annulation de l'évènement, auquel cas la demande de remboursement doit se faire avant le 6 janvier 2021, sinon report automatique de l'inscription au dimanche 5/12/21, date du 2^{ème} Saussetrail.**

Une fois inscrits, les coureurs ne peuvent modifier leur inscription pour basculer d'une course à l'autre. Celle-ci est ferme et définitive. Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit sur une distance différente ou non inscrit à l'épreuve.

TARIFS : 13€ la Saussetoise et 20€ le Saussetrail jusqu'au 6/10/20 puis 15€ la Saussetoise et 22€ le Saussetrail jusqu'au jour de la course.

Inscriptions le matin de la course, sur place, dans la limite des dossards disponibles.

Inscription au **Repas** d'après-course sur le site SPORTIPS (10€ le repas), pas d'inscription sur place.

article 7 : Parcours et ravitaillement

La Saussetoise et le Saussetrail sont des parcours typés trail, constitués de plusieurs itinéraires de randonnée empruntant des sentiers pierreux, parfois mal stabilisés, en balcon, passant dans des roches, dans des tunnels sombres, près d'escarpements, avec des ressauts rocheux, longs, et délicats et demandant une grande concentration et une préparation spécifique.

la Saussetoise : 13,5km et 360m D+

Ravitaillement au 7^{ème} km, solide et liquide.

le Saussetrail : 27km et 1000m D+

2 ravitaillements au 9^{ème} et 17^{ème} km, solide et liquide.

ATTENTION ! aucun gobelet aux ravitaillements, **prévoir** votre **gobelet** ou **flasque à eau**.

article 8 : Matériel

Matériel obligatoire sur le parcours Saussetoise : chaussures adaptées au trail, et conseillé un gobelet ou flasque à eau car aucun gobelet ne sera mis à disposition au ravitaillement, Matériel obligatoire sur le parcours Saussetrail : couverture de survie, sifflet, chaussures adaptées au trail, 0,5L min à boire, alimentation énergétique solide, téléphone portable et conseillé un gobelet ou flasque à eau car aucun gobelet ne sera mis à disposition au ravitaillement,

Les **bâtons sont interdits**.

article 9 : Barrières horaires, contrôles et abandon

Pas de barrière horaire sur l'ensemble des courses,

En cas de non passage à un point de contrôle, le coureur sera disqualifié.

En cas d'abandon ou de disqualification, le dossard sera retiré. Selon les conditions d'accès, le coureur pourra être rapatrié en véhicule (point de ravito ou de contrôle).

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

La FFA est susceptible de procéder à des contrôles anti-dopage durant l'ensemble du week-end.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement,

Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais,

Obligation de respecter l'environnement, les terrains privés, la forêt, le code de la route et les autres concurrents

Interdiction de polluer la nature en jetant bouteilles et papiers n'importe où, sous peine de disqualification et d'abandon de la course. Une poubelle sera mise en place à chaque point de ravitaillement.

Un serre-file fermera chaque parcours.

Article 10 : Modification et annulation course :

Les organisateurs pourront modifier à tout moment et sans préavis le parcours, ou annuler l'épreuve suite à un événement indépendant de leur volonté (conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives, etc...)

Article 11 : Assurance et responsabilité :

La manifestation est couverte par une assurance «responsabilité civile» Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs,

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle le couvrant contre les risques de la pratique du sport,

Il est indiqué que chaque coureur participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité.

En aucun cas, il ne pourra faire valoir vis à vis des organisateurs des droits à des dommages intérêts ou autres indemnités au titre des dommages ou blessures résultant de sa participation à l'événement,

Les parcours seront définis avec du marquage temporaire, rubalise, panneaux... la responsabilité du club ne pourra être engagée si un coureur se trompe de chemin et se blesse, en cas de doute sur le parcours faire demi-tour ou téléphoner aux responsables course et sécurité via les numéros de téléphone communiqués à l'inscription.

Article 12 : Dossard

Le dossard est obligatoire et doit être fixé sur la poitrine ou sur un porte dossard, le numéro en évidence pour permettre ainsi l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

Le port du dossard sur le sac ou la face arrière du coureur n'est pas autorisé,

En cas d'abandon le concurrent se doit d'en informer immédiatement l'organisateur en téléphonant au numéro inscrit sur son dossard et devra restituer celui-ci.

Article 13 : Droit à l'image et parution dans les classements

Les coureurs, de par leur participation, autorisent la presse, l'Organisation et leurs partenaires à exploiter sur tous supports, images et vidéos réalisées, sur lesquels ils peuvent être visibles.

Si vous ne souhaitez pas que votre nom et prénom apparaissent dans les classements, merci de nous prévenir lors de votre inscription.

Article 14 : Animaux et accompagnateurs

Les coureurs ne sont pas autorisés à courir avec leur animal de compagnie. Les vétérinaires accompagnateurs ne sont pas autorisés.

Article 15 : Consigne

Une consigne est mise à disposition des coureurs, un seul sac par coureur (capacité de 30 litres maximum). L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des vols, pertes ou détériorations des sacs. Ne mettez pas dans vos sacs des objets fragiles, de valeur, ainsi que des espèces.

Article 16 : Sanitaires

Plusieurs sanitaires seront mis à disposition sur la zone de remise des dossards et d'arrivée, des douches seront mises à disposition sur la zone d'arrivée, utilisables jusqu'à 15h00,

Article 17 : Inscriptions

Saussetoise : course nature ouverte à partir de la catégorie Cadet (+ de 16 ans), autorisation parentale sur le site de la course

Saussetrail : trail de plus de 25 km, ouvert à partir de la catégorie Espoir

En faisant acte d'inscription par courrier ou en ligne, les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement.